

DEMANDE DE CERTIFICATION « SPORT SUR ORDONNANCE »

# Tutoriel à l'usage des structures délivrant des ATP dans le cadre de la pratique du Tir à l'Arc sur Ordonnance

Vous souhaitez pouvoir délivrer des ATP « SPORT SANTE » dans le cadre de la pratique du Tir à l'Arc sur Ordonnance. Cette pratique est réglementée. Afin de faciliter vos démarches la Fédération a intégré le processus administratif dans l'espace dirigeant

Le principe est simple :

- 1. La structure fait une présentation de l'activité à la Fédération sur un formulaire en ligne
- 2. Elle indique les références des encadrants et leur qualification
- 3. La Fédération examine la demande
- 4. Elle délivre ensuite la certification pour la saison sportive.
- 5. La structure peut alors délivrer les ATP à l'instar des Licences

Lorsqu'un comité régional ou départemental souhaite mettre en place une activité Sport sur Ordonnance, il doit au préalable le signaler à la Fédération (ouverture sur l'espace dirigeant d'une structure permettant de faire la demande de certification et de délivrer les ATP) : <u>support.licences@ffta.fr</u>

#### Attention : vous devrez vous assurez que les participants ont bien une prescription médicale.

#### Etape 1 : Les Prérequis

- Avoir un encadrant diplômé spécifiquement pour encadrer le sport sur ordonnance
- Disposer de sanitaires

Accédez à votre Espace Dirigeant et placez-vous sur votre structure (un comité se placera donc sur son niveau). Un item Sport sur Ordonnance est désormais présent sur le menu.



Pour solliciter une certification : **la présence de sanitaires est obligatoire**. Un contrôle est donc effectué et si vous n'avez pas renseigné cette option, un message apparait pour vous inviter à faire une mise à jour.



Si le site de pratique de l'action « sport sur ordonnance » n'est pas celui du club, il sera nécessaire de renseigner un nouveau site de pratique.

# Etape 2 : Remplir le formulaire en ligne

Un champ libre vous permet de décrire succinctement votre action :

File Statutes       0         ACTION DE VOITRE STRUCTURE ()         Construit de certification
CODE ADMERENT 1 NON      CODE ADMERENT 1 NON      CODE ADMERENT 2      CODE ADMERENT 1 NON      CODE ADMERENT 2      CODE ADMERENT
Privatore     Privatore     CODE ADHÉRENT IN NON     PRÉNON     PRÉNON     PRÉNON     PROFESSION     Aucur enregistement correspondent      Calendré sport     Aucur enregistement correspondent      Aucur enregistement correspondent      Calendré sport     Calendré sport
Gestion sport/v     Acoun energistrement correspondant     Acoun energistrement correspondant     Acoun energistrement correspondant     Acoun energistrement correspondant
6 Gestion des formations
Communication     Communi
Ade en ligne     J'atteste comprendre les termes du contrat et mangage à les respecter

Voici un exemple d'informations à communiquer afin d'éviter un échange de questions/réponses avec la Fédération :

« Le club met en place un créneau tir à l'arc sur ordonnance ouvert les jeudis de 14h à 15h30 et les samedis de 10h30 à 12h. Il sera destiné à l'accueil de personnes touchées par une Affection Longue Durée (ALD), plus particulièrement pour les diabétiques et les personnes souffrant d'une pathologie cardiovasculaire (au moins 6 mois après un infarctus du myocarde et la pose d'un stent, en insuffisance cardiaque de stade 1...). Le club est déjà en relation avec le service de cardiologie de l'hôpital ZZZ... »

Renseignez ensuite l'identité du ou des encadrants de l'action en indiquant leur qualification. Cliquez sur « ajouter un encadrant » et complétez. Deux possibilités peuvent se présenter :

- Un encadrant licencié déjà diplômé à la FFTA
- Un encadrant non licencié titulaire d'une qualification extra-fédérale

EN	CADDANT					
	CADRAIN					
1 ex	ADRANT	4		Q	8	
NO	1					
PR	NOM				2	
PR	FESSION					
QU	LIFICATIONS					
AN	IENNETE					
QU		Faites votre ch	ioix $\sim$			
	TEDER	UPTIFIC ATIES				
	IE DES J	USTIFICATIF:	3			
JUS	TIFICATIF	E> PARCOUR	RR			
		<ul> <li>Ajouter un</li> </ul>	i autre justificatif			

- a) Vous utiliserez le champ 1 ci-contre pour saisir un licencié... Vous bénéficierez de la recherche automatique pour trouver la personne concernée.
- b) Vous utiliserez les champs libres 2 pour renseigner un non-licencié.
   Si la personne possède une qualification extra-fédérale, sélectionnez « autre qualification » (exemple : Licence APA)

**Rappel :** la législation impose un encadrant diplômé pour ce type de public (BE/DE ou CQP avec formation complémentaire ou bénévole certifié Tir à l'arc sur ordonnance, licence APA, personnels santé...)

\_\_\_\_\_

#### Voici la liste des qualifications présentes dans notre système

QUALIFICATION •	Faites votre choix Entraîneur 1 Entraîneur 2	
LISTE DES J	Entraîneur Fédéral CQP Animateur Tir à l'Arc BEES 1 BEES 2	
JUSTIFICATIF	DEJEPS DESJEPS Autre formation	

Si la personne ne possède aucune de ces qualifications (donc elle est « autre formation ») ou n'est pas licenciée, il est indispensable de joindre les justificatifs de ses qualifications extra-fédérales (ou attestations professionnelles).

Une fois l'encadrant créé (bouton « créer »), il vous reste à signer le formulaire (vous devrez au préalable avoir pris connaissance des règles d'encadrement et de mise en place de l'activité).

SIGNATURE ET ENVOI DE LA DEMANDE 🕜	
CONTRAT	Je déclare avoir pris connaissance des recommandations de la FFTA et du cadre réglementaire et législatif en vigueur pour mettre en place une action d'encadrement du « tir à l'arc sur ordonnance » au bénéfice des personnes en possession d'une prescription médicale.
	Je déclare être informé des qualifications requises pour l'encadrement de cette activité.
	Je déclare sincères et véritables les informations portées sur la présente demande.
	J'atteste comprendre les termes du contrat et m'engage à les respecter
	🗙 Retour 🔛 Envoyer ma demande

## Etape 3 : Validation de la demande par la fédération

Lorsque vous avez effectué l'envoi de la demande, la Fédération a accès à votre dossier, le vérifie et le valide. Le cas échéant, des informations complémentaires pourront être demandées.

Vous serez notifié par un mail de la certification avec en pièce jointe une attestation. Votre comité départemental et votre comité régional seront en copie de cette information.

En outre, l'onglet Label/Certification (1) contiendra l'historique de vos demandes annuelles. Il vous sera possible de télécharger à tout moment l'attestation (2).

Coordonnées	Accueil	Affiliations	Banque	Instances	Traces	Documents	Equipements	Abonnements	Labels/Certificati	ions	
LABEL S/CERTIFICATIONS ⑦											
Certificatio	on ATP Spor	t sur ordonnan	ce								_
SAISON		DATE I	DE DEMANDE			DATE VALIDA	TION	ET/	AT	$\sim$	
2020		29/07/2	019			29/07/2019		Val	idé	Ø	
										$\bigcirc 2$	

## Etape 4 : Saisie des ATP Sport Sur Ordonnance (Pass'Santé) et gestion

Une fois la certification accordée, les clubs peuvent saisir les titres de participation (ATP). Les ATP « Sport Sur Ordonnance » sont dénommés Pass'Santé et sont valables 3 mois. Ils sont renouvelables.



Cliquez sur Saisie ATP et procéder à la saisie comme vous le ferez pour une licence. La différence c'est qu'il y a moins d'informations à remplir :

 Création de la Pers	onne	2 Adhésia	n	3 Récapitulatif	
NE					
	O M. O MME		NATIONALITÉ *	Faites votre choix	
			DATE DE NAISSANCE *		f
			LIEU DE NAISSANCE		

Les informations que vous remplissez pourront ultérieurement être reprises pour une nouvelle période d'ATP ou pour une prise de licence consécutive. Le n° de l'ATP deviendra alors le n° de licence.

L'écran 2 vous permettra d'enregistrer la date de début de l'activité (1). Elle conditionne la fin de validité de l'ATP. Un certificat médical de pratique du tir à l'arc est exigé (2). Renseigné le... Nous recommandons d'insérer le justificatif (3). En plus, assurez-vous que la personne a bien **obligatoirement une prescription médicale**, mais elle n'est pas à déposer.

SONNE A ENREGISTRER		
	Adhérent ALLARDIN CYRILLE	
EATP •	ATP Sport sur ordonnance	~
F •	Normal (10,00 €)	
E DE DÉBUT *		
E DE DÉBUT *		1
E DE DÉBUT *		1
E DE DÉBUT *		1
EDE DÉBUT - EDE FIN - RTIFICAT MÉDICAL DE PRA	ТПОЦЕ (ТУРЕ 1)	1
E DE DÉBUT * E DE FIN * RTIFICAT MÉDICAL DE PRA	TIQUE (TYPE 1) nee de contre-indication à la pratique du Tir à l'arc	1
EDE DÉBUT * EDE FIN * RTIFICAT MÉDICAL DE PRA ertificat médical attestant l'abse	TTQUE (TYPE 1) nce de contre-indication à la pratique du Tir à l'arc O our O NON	1
EGEDÉRUT + EGEPH + RTIFICAT MÉDICAL DE PRA ertificat médical attestan l'abse cremnout médical.	TTQUE (TYPE 1) nce de contre-indication à la pratique du Tir à l'arc O OUI O NON	1
EDE DÉRUT * EDE FIN * RTIFICAT MÉDICAL DE PRA ertificat médical attestant l'abse vertrinour médical Auto de déluraviaca NOMED MÉDEON	TTQUE (TYPE 1) nce de contre-indication à la pratique du Tir à l'arc O OUI O NOIY	1

L'écran 3 confirme la prise ne compte de l'Atp, indique le montant et permet de valider définitivement.

3 Récapitulatif	٢
10,00 €	
10,00 €	
	A Précédent 🖺 Valider



Le bénéficiaire reçoit alors son attestation par mail ainsi que ses accès pour accéder à son espace personnel sur lequel il pourra visualiser son ATP et prendre connaissance des conditions d'assurances.

Les ATP « sport sur ordonnance » s'intègrent dans le système de gestion tout comme les licences. Elles figurent donc dans les extractions (dans type de licences), sur les listes, les onglets, les fiches individuelles. En revanche elles ne sont pas comptabilisées comme licences en tant que telles, et ne sont donc pas pris en compte dans les effectifs.

DÉBUT DE VALIDITÉ	.H	TYPE DE LICENCE	JI .	CATÉGORIE D'ÀG
	]			
29/08/2019		ATP Sport sur ordonnance		Junior
26/08/2019		ADULTE Pratique en compétition		Sénior 2

# Un bogue, une difficulté technique : adressez un mail détaillé utilement en précisant le navigateur utilisé. Au besoin, joindre une copie d'écran avec message d'erreur : <u>support.licences@ffta.fr</u>

Une question réglementaire ou organisationnelle sur le déroulement des activités : developpement@ffta.fr